



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité Sainte-Aurélie**  
**Beauce - Sud**

**Aux contribuables de la Municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

**LÉGISLATION D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR 9204-3538 QUÉBEC**  
**INC. (7, RUE DES HÊTRES, LOT : 40-P) (RÈGLEMENT # 05-2007)**

**AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :**

- 1- **QUE** le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une (1) dérogation mineure à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Aurélie, 149, chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie, soit :

À la propriété localisée au 7, rue des Hêtres (lot : 40-P), la dérogation mineure consiste à permettre de construire un bâtiment autre que complémentaire à l'usage habitation (bâtiment relié à un usage industriel) sur des fondations existantes qui ne respectent pas les marges avant et latérale. La marge avant exigée est de 10 m et la latérale est de 3 m, et que la demande est de réduire la marge latérale à 2.80 m et la marge avant à zéro (0 m) comme décrit par madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre dans le dossier 4144 sous le numéro 11234 de ses minutes (Bâtiment à angle voir annexe) et étaient déjà implantées sans le respect de la marge prescrite avant le lotissement et la vente de ce terrain.

- 2- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil sera réputée conforme aux règlements de la municipalité de Sainte-Aurélie.
- 3- Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la directrice générale avant la tenue de la séance précitée ou en se présentant à cette séance pour faire valoir ses objections verbalement.

Donné à Sainte-Aurélie, le 11 mai 2015

Andrée-Anne Verreault, CPA, CA  
Directrice générale | Secrétaire-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal situé au bureau municipal situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse populaire du Sud de la Beauce située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h 00 et 16 h 30, en date du 11 mai 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois de mai de l'année deux mille quinze (2015).

Andrée-Anne Verreault, CPA, CA  
Directrice générale | Secrétaire-trésorière